

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 707

présenté par
Mme Youssouffa

à l'amendement n° 648 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 21 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--